

Table des matières

Avant-propos	XIII
Préface	XVII
Sommaire	XIX
Liste des principales abréviations	XXI
INTRODUCTION	1
1. Perspectives théoriques	6
A. Perspectives juridiques	6
1. La perspective traditionnelle : l'économie comme réalité et comme science auxiliaire	6
2. La perspective du « droit économique » : l'économie comme source normative et cause de renouvellement des méthodes	8
B. Perspective économique : distance et liens de l'approche retenue avec l'analyse économique du droit	12
2. Perspective historique	17
3. Projet de la thèse	24
4. L'approche retenue	26
A. La logique juridique	27
B. Le raisonnement économique	31
5. Précisions sur le domaine de la recherche	35
A. Le droit de la concurrence	35
B. Les juges de la concurrence	36
1. Approche non sociologique	36
2. Diversité des contentieux et points communs à tous les juges	38
3. Juge et autorités de concurrence	42
6. Plan	47

**Première partie
LE JUGE CONFRONTÉ
AU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE**

TITRE I. LES OBSTACLES À LA RÉCEPTION DU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE PAR LE JUGE	51
CHAPITRE 1. LES OBSTACLES À LA RÉCEPTION DU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE RELATIFS AUX FINALITÉS DU DROIT DE LA CONCURRENCE	53
Section I. Le point de vue du juge sur les finalités du droit de la concurrence	58
A. La détermination des finalités : une question qui se pose au juge	59
1. La nécessité d'une interprétation des règles	59
2. Les méthodes d'interprétation	62
B. Le devoir du juge de tenir compte d'une multiplicité de finalités	65
1. L'objectif d'intégration du marché européen : obstacle historique à la réception du raisonnement économique	66
2. Les autres objectifs du traité : obstacles inégaux et relatifs à la réception de l'approche économique	72
a) <i>L'indétermination des objectifs</i>	72
b) <i>Loyauté, liberté et approche économique – généralités</i>	75
c) <i>Loyauté, intention et approche économique</i>	81
Section II. Le point de vue économique sur les finalités du droit de la concurrence confronté au point de vue du juge	86
A. Confrontation des points de vue du juge et des économistes sur l'objectif « d'efficacité »	87
1. Le point de vue économique sur l'objectif « d'efficacité » .	87
a) <i>Le raisonnement ou les propriétés d'efficacité de la concurrence</i>	88
b) <i>Le postulat</i>	92
2. Le point de vue du juge sur « l'objectif d'efficacité »	97
a) <i>L'apparition progressive de l'efficacité dans les textes</i>	99
b) <i>La prise en considération limitée de l'efficacité par le juge</i>	107
i) <i>La prise en considération de l'efficacité en tant qu'objectif</i>	107
ii) <i>Les conséquences non admises de l'objectif d'efficacité : l'exemple de l'efficacité en tant que justification objective en matière d'abus de position dominante</i>	111
C. Confrontation des points de vue du juge et des économistes à propos de l'objectif du « bien-être du consommateur »	118

1. L'objectif de bien-être du consommateur : points de vue économiques	119
2. L'objectif visant à favoriser les intérêts des consommateurs : point de vue du juge	123
a) <i>L'intérêt du consommateur en matière d'accords anticoncurrentiels</i>	124
b) <i>L'intérêt du consommateur en matière d'abus de position dominante</i>	129
 CHAPITRE 2. LES OBSTACLES À LA RÉCEPTION DU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE TENANT À LA LOGIQUE ÉCONOMIQUE	137
Section I. Les caractéristiques du raisonnement économique : rapprochements inattendus avec le raisonnement du juge	139
A. La forme du raisonnement économique : mathématisation et modélisation	140
B. Les caractéristiques logiques du raisonnement économique : la prééminence de la déduction	147
C. Le postulat de rationalité	151
D. Les faits pertinents pour le raisonnement économique	155
E. Topiques du raisonnement économique	159
Section II. Les difficultés de traduction du raisonnement économique	163
A. Traductions et retraductions : entre fidélité et déplacement de sens	165
B. Typologie des difficultés de traduction	168
1. Les mots n'ayant pas le même sens	168
2. Les mots sans correspondance	170
 CHAPITRE 3. LES OBSTACLES À LA RÉCEPTION DU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE TENANT AU JUGE	179
Section I. Les tensions entre l'approche économique et certains principes généraux du droit	180
A. La tension entre l'approche économique et la présomption d'innocence	180
1. Applicabilité et contenu du principe de présomption d'innocence	181
2. La prudence nécessaire du juge face au raisonnement économique	184
B. Les tensions entre l'approche économique et le principe de sécurité juridique	191
1. Le raisonnement économique et les différentes manières de produire de la sécurité juridique	193
2. Les différentes hypothèses envisageables	198

a) <i>La prudence particulière du juge face au bouleversement du schéma de raisonnement</i>	199
b) <i>La prudence ordinaire du juge face à un nouveau critère de qualification</i>	200
c) <i>L'ouverture prudente du juge face aux nouveaux raisonnements probatoires</i>	201
Section II. Les difficultés probatoires	203
A. Les difficultés relatives à l'administration de la preuve : les faits difficiles à prouver	204
1. La preuve des coûts : obstacle contourné et ignoré	204
2. La preuve des préférences : la difficulté escamotée	207
B. Les difficultés relatives à l'appréciation des preuves	209
1. Les difficultés d'appréciation conduisant au rejet du raisonnement économique	209
2. L'admissibilité du raisonnement économique en dépit des difficultés d'appréciation des preuves	211
 TITRE II. L'OUVERTURE DU JUGE AU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE	215
 CHAPITRE 1. L'OUVERTURE NÉCESSAIRE DU JUGE AU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'INTERPRÉTATION DES NOTIONS À CONTENU VARIABLE : L'EXEMPLE DE LA NOTION DE RESTRICTION DE CONCURRENCE	217
Remarques préliminaires	225
Section I. Les principales conceptions de la restriction de concurrence	228
A. La recherche vaine d'une définition purement juridique de la restriction de concurrence	228
B. Les conceptions économiques de la restriction de concurrence ..	234
1. La restriction appréciée par rapport à la concurrence parfaite ..	235
2. Les référentiels souples de la concurrence praticable et de la concurrence efficace	238
3. La conception déterministe de l'École de Harvard	242
4. Le scepticisme de l'École de Chicago	244
5. Les approches contemporaines	244
Section II. L'éclectisme du juge	245
§ 1. L'ouverture réelle du juge au raisonnement économique en matière d'ententes	246
A. Le critère de la liberté commerciale devant le juge	246
1. L'insuffisance du critère de la liberté commerciale ou l'ouverture du juge au raisonnement économique	247

2. La persistance du critère de la liberté commerciale ou l'encadrement du raisonnement économique par le juge	253
<i>a) Le domaine large du critère de la liberté commerciale</i>	253
<i>b) La signification du critère de la liberté commerciale au regard du raisonnement économique : un facteur d'encadrement</i>	255
B. Les différentes conceptions économiques à l'épreuve du procès	260
1. L'insuffisance pratique de la concurrence pure et parfaite .	261
2. La réception de la concurrence praticable ou efficace	262
<i>a) Sens proche du sens économique</i>	262
<i>b) Réception apparente</i>	264
<i>i) Référence purement nominale à la concurrence efficace ..</i>	264
<i>ii) Le raisonnement similaire du juge français indépendamment de la notion de concurrence effective .</i>	266
<i>c) La réception réelle de la notion de concurrence praticable ..</i>	268
3. Le structuralisme bien tempéré	271
<i>a) Le pouvoir de marché : question d'appréciation concrète .</i>	271
<i>b) L'admission de certains arguments relatifs à la stratégie de l'entreprise</i>	274
§ 2. La résistance du juge au raisonnement économique en matière d'abus de position dominante	278
A. La prégnance de la conception ordo-libérale et le primat accordé à la structure du marché	278
B. Les obstacles au raisonnement économique	284
 CHAPITRE 2. L'OUVERTURE FACULTATIVE DU JUGE AU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE MANIFESTÉE PAR LA RÉCEPTION DE NOTIONS ÉCONOMIQUES : L'EXEMPLE DU MARCHÉ PERTINENT	291
Section I. Le cheminement du raisonnement économique vers une définition opératoire du marché	295
A. La genèse de la définition du marché dans les théories économiques	296
1. La définition du marché dans l'approche de Marshall	296
2. L'apport de l'approche de la concurrence imparfaite à la définition du marché	298
B. L'élaboration d'une définition économique du marché adaptée au droit de la concurrence	305
1. La nécessité discutée de délimiter le marché pertinent aux fins de l'analyse concurrentielle	306
<i>a) L'inutilité idéale de la délimitation du marché pertinent .</i>	306
<i>b) La nécessité pratique de délimiter le marché pertinent ...</i>	308

2. L'élaboration d'une définition opératoire	
du marché pertinent	308
a) <i>Les méthodes de délimitation du marché à partir de données observables</i>	309
i) <i>Le test de Elzinga-Hogarty</i>	309
ii) <i>La méthode du parallélisme des prix</i>	310
b) <i>La définition du marché à partir du pouvoir de marché : la méthode du monopole hypothétique</i>	312
c) <i>Précisions sur la mise en œuvre de la méthode du monopole hypothétique</i>	316
i) <i>La détermination du seuil d'augmentation de prix indicatif de pouvoir de marché</i>	316
ii) <i>La détermination de la rentabilité de l'augmentation de prix</i>	318
iii) <i>Les exigences de preuve</i>	321
iv) <i>Une difficulté persistante : le cas des produits différenciés</i>	323

Section II. La notion de marché pertinent saisie par le juge ou les vicissitudes du raisonnement économique	327
A. L'ambiguïté des définitions jurisprudentielles de la notion de marché au regard du raisonnement économique	327
1. La définition fonctionnelle du juge communautaire	328
2. La définition formelle du juge français	330
B. Le raisonnement économique écarté par l'exigence générale de délimitation du marché	332
1. Le domaine étendu de l'exigence de délimitation du marché	332
a) <i>L'exigence de délimitation du marché : un principe d'application très large</i>	333
i) <i>L'exigence de délimitation du marché commune à toutes les infractions</i>	333
ii) <i>L'exigence de délimitation du marché au-delà des éléments constitutifs des infractions aux règles de concurrence</i>	343
α) <i>L'exigence de délimitation du marché en matière de sanctions</i>	343
β) <i>L'exigence de délimitation du marché dans les décisions de renvoi préjudiciel</i>	349
b) <i>Les tempéraments admis par le juge à l'obligation de délimiter le marché</i>	351
2. Les flottements dans la fonction du marché dans le raisonnement d'ensemble des juges	354
C. Le raisonnement économique progressivement accueilli dans la méthode de délimitation du marché	359
1. Les hypothèses dans lesquelles l'analyse économique du marché est superflue	359

2. L'analyse initialement incomplète du marché	361
a) <i>Le raisonnement économique évincé par l'attention exclusive portée aux caractéristiques des produits</i>	362
b) <i>L'ébauche de raisonnement économique : la prise en considération de l'offre</i>	367
3. L'adoption d'un raisonnement économique	372
a) <i>L'exigence de motivation circonstanciée dans l'analyse de la demande</i>	372
b) <i>L'adoption du raisonnement à la marge et l'analyse des possibilités de discrimination</i>	377
c) <i>L'analyse plus fine de la substituabilité du côté de l'offre</i>	379

Seconde partie

LE RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE INSÉRÉ DANS LA MÉTHODE DU JUGE

TITRE PRÉLIMINAIRE. LA MÉTHODE DU JUGE	393
Section I. Retour sur l'analyse de Motulsky	393
1. Les caractères de la règle de droit	394
2. La notion de droit subjectif	394
3. Le syllogisme judiciaire	395
4. La recherche des prémisses du syllogisme	396
a) <i>La recherche de la règle applicable</i>	397
b) <i>Le rapprochement des faits et de la règle</i>	397
5. Redéfinition de la notion de charge de l'allégation	400
6. Les dispenses de décomposition	401
7. La charge de la preuve	403
8. Le contrôle de cassation	404
Section II. L'applicabilité de l'analyse de Motulsky au droit de la concurrence	405
1. Règles de concurrence et règles de droit	406
2. Règles de concurrence et droit privé	407
3. Règles de concurrence et droits subjectifs	409
Section III. La place du raisonnement économique dans l'élaboration du jugement envisagée à partir de l'analyse de Motulsky	415
1. La recherche de la règle applicable et le rôle des classifications	415
2. L'identification des « faits nécessaires » et des « faits pertinents »	420
3. L'analyse des faits de la cause	422
4. Les dispenses de décomposition	423
5. La charge de la preuve	425
6. Premières vues sur le contrôle de cassation et le raisonnement économique	425

TITRE I. L'INSERTION DU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE DANS LA QUALIFICATION JURIDIQUE DES FAITS	431
CHAPITRE 1. LES MODALITÉS D'INTÉGRATION DU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE DANS LA DÉFINITION PAR LE JUGE DE LA CHARGE DE L'ALLÉGATION	433
Section I. L'intégration du raisonnement économique dans la détermination par le juge des éléments de la qualification .	434
§ 1. Le raisonnement économique intégré à la définition des éléments de qualification	435
A. Les recherches parallèles du juge et des économistes	437
1. La décomposition des qualifications juridiques à l'aide de notions économiques	437
2. Le regard économique sur la décomposition des qualifications juridiques : l'exemple de l'intérêt du consommateur dans l'abus de position dominante	441
3. Les éléments de qualification dégagés à partir des catégories économiques : l'exemple des analyses stratégiques de la prédation	442
4. Le bouleversement de l'analyse juridique de la qualification .	445
B. Les qualifications économiques intermédiaires	446
1. Définition de la notion de qualifications intermédiaires ..	447
2. Incidences procédurales de la réception de qualifications économiques intermédiaires	450
a) <i>L'incidence des qualifications intermédiaires sur la mise en œuvre du principe du contradictoire</i>	450
b) <i>L'incidence des qualifications intermédiaires sur la recevabilité</i>	452
§ 2. Le raisonnement économique intégré dans le jeu des dispenses d'allégation	455
A. Le raisonnement économique facteur de remise en cause des dispenses	457
1. La dispense d'allégation relative à la stabilité de la part de marché dans la qualification de position dominante	457
2. La dispense relative aux justifications objectives dans l'abus de position dominante	458
B. Le raisonnement économique justificatif d'une dispense	460
Section II. Le raisonnement économique cristallisé dans la structure de la qualification	461
§ 1. Les tests de qualification	462
A. Le test de qualification : définition et intérêt de la notion	462
1. Le test de qualification comme structure de qualification .	462
2. Intérêts de la notion	466

B. L'élaboration des tests de qualification par le dialogue entre le juge et la doctrine	469
1. Le dialogue du juge et de la doctrine économique : l'exemple de l'intégration progressive de la théorie de l'oligopole	470
a) <i>Le cadre d'analyse économique de la position dominante collective : « le problème de l'oligopole »</i>	470
b) <i>La reconnaissance par le juge de la pertinence du cadre d'analyse de l'oligopole</i>	471
2. Le rôle de la doctrine juridique dans le dialogue entre le juge et la doctrine économique	476
§ 2. Le défi de l'évolution des tests de qualification : l'exemple de la prédation	480
A. L'adoption par le juge d'un test de qualification issu de l'analyse économique	481
1. Le cadre d'analyse économique de la prédation	481
a) <i>La prédation : une stratégie d'entreprise dominante</i>	482
b) <i>La recherche des critères de la prédation</i>	484
2. Le test de qualification consacré par l'arrêt AKZO	488
B. Le juge face à la remise en question du test économique	490
1. Le point de vue du juge sur la remise en question du test de la prédation	491
2. Les différentes techniques d'intégration d'un argument économique à la disposition du juge	491
a) <i>Distinction préalable : la récupération effective et la possibilité de récupération</i>	493
b) <i>La possibilité de récupération envisagée comme fait nécessaire</i>	494
c) <i>La possibilité de récupération comme fait nécessaire objet de dispense d'allégation</i>	497
d) <i>La possibilité de récupération envisagée comme élément de preuve de l'intention et du préjudice aux consommateurs</i>	498
e) <i>Le choix du juge entre différents moyens d'intégration du raisonnement économique</i>	500
f) <i>Les faits pertinents pour apprécier la possibilité de récupération</i>	501
 CHAPITRE 2. LA DÉCISION DU JUGE D'INSÉRER UN RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE DANS LA DÉMARCHE DE QUALIFICATION	 505
Section I. Les différents points de vue théoriques sur l'évolution de la jurisprudence	506
A. Point de vue de la sécurité juridique sur l'évolution de jurisprudence inspirée par l'analyse économique	507

1. Absence de spécificité des évolutions de la jurisprudence inspirées par l'analyse économique	507
2. Contribution positive de l'analyse économique à la sécurité juridique	509
a) <i>Incertitude sur l'interprétation de la règle de droit et incertitude sur l'application de la règle de droit</i>	510
b) <i>La réduction de l'insécurité juridique permise par les typologies</i>	512
c) <i>Jusqu'où le juge doit-il aller dans la réception des typologies économiques ?</i>	515
B. Le point de vue de l'analyse économique sur le choix d'une règle par le juge	517
1. L'existence d'un consensus parmi les économistes	518
a) <i>Comparaison entre le consensus économique et le consensus scientifique au regard de leur usage judiciaire</i>	518
b) <i>Les risques du consensus économique</i>	521
c) <i>Distinction selon la nature des énoncés économiques</i>	523
2. Le choix entre deux types d'erreur	525
Section II. La décision du juge éclairée par un savoir économique ..	529
§ 1. Les règles d'expérience économiques	529
A. Les différents usages judiciaires des règles d'expérience économiques	530
1. Les règles d'expérience utilisées pour fonder une présomption	530
2. Les règles d'expérience utilisées pour fonder une dispense d'allégation	532
3. Les règles d'expérience intégrées à la règle de fond	534
B. Le savoir économique incorporé aux règles d'expérience	536
1. La part des croyances dans les connaissances économiques	536
2. La confiance du juge dans les connaissances économiques	538
C. La nécessité d'organiser la contradiction sur les connaissances économiques	540
§ 2. Les modalités de coopération du juge avec les économistes	544
A. Les modalités de coopération entre juges et économistes à propos des questions de fait	544
1. L'expertise à la demande des parties	545
2. L'expertise ordonnée par le juge à titre de mesure d'instruction	549
a) <i>Rareté des expertises à la demande du juge</i>	550
b) <i>Retour sur les rôles respectifs du juge et de l'expert</i>	552
c) <i>Le domaine de l'expertise économique en matière de concurrence</i>	558
B. Les modalités de coopération du juge avec les économistes non limitées aux questions de fait	564
1. La demande d'avis aux autorités de concurrence	564

2. L' <i>amicus curiae</i>	566
3. L'économiste interne à la juridiction	571
4. Quelles modalités pour l'apport de connaissances empiriques générales ?	574
TITRE II. LE RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL	583
CHAPITRE 1. LE RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE, OBJET DU CONTRÔLE JURIDICTIONNEL	587
Section I. Les objets du contrôle peu liés au raisonnement économique	590
A. Le raisonnement économique peu lié au respect des règles de procédure	590
B. Le raisonnement économique non saisi par le détournement de pouvoir	593
C. Le raisonnement économique étranger à l'exactitude matérielle des faits	597
Section II. Les objets du contrôle intégrant le raisonnement économique	598
A. Le raisonnement économique objet du contrôle de l'appréciation des faits	599
1. Notion d'appréciation des faits et illustration	600
2. Les appréciations économiques érigées en objet autonome du contrôle par la doctrine du contrôle restreint	602
3. Le raisonnement économique dans les appréciations économiques	605
4. Le raisonnement économique dans la preuve	611
<i>a) Le raisonnement économique comme preuve par présomption : similitudes de l'inférence et spécificité du postulat de rationalité</i>	<i>612</i>
<i>b) La valeur probante variable du raisonnement économique .</i>	<i>616</i>
<i>i) Le raisonnement économique admis à titre de présomption</i>	<i>616</i>
<i>ii) Le raisonnement économique admis à titre de commencement ou de complément de preuve</i>	<i>618</i>
<i>iii) Le raisonnement économique dépourvu de valeur probante</i>	<i>621</i>
<i>iv) Hypothèses sur la variation de la force probante reconnue au raisonnement économique</i>	<i>622</i>
B. Le raisonnement économique, objet du contrôle de qualification	625
1. Le problème de l'identification des questions de qualification au regard du raisonnement économique .	626

2. Le raisonnement économique soumis au contrôle de qualification	631
a) <i>Le raisonnement économique saisi par le contrôle de qualification</i>	631
b) <i>Le raisonnement économique soustrait au contrôle de qualification</i>	636
C. Le raisonnement économique, objet du contrôle au titre des autres erreurs de droit	638
CHAPITRE 2. LE RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE ET LES TECHNIQUES DE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL	645
Section I. Le contrôle de motivation, technique privilégiée du contrôle du raisonnement économique	646
A. Le contrôle de motivation comme contrôle du raisonnement .	647
1. Distinction entre la forme et le fond et unité du contrôle de motivation	647
2. Les fonctions de la motivation	650
3. Le raisonnement : objet du contrôle de la motivation	652
B. La convergence des exigences juridiques et économiques de motivation en droit de la concurrence	654
1. La motivation : une exigence primordiale en droit de la concurrence	654
a) <i>L'obligation de motiver renforcée en présence de notions indéterminées</i>	655
b) <i>L'obligation de motiver renforcée en présence d'un pouvoir d'appréciation</i>	656
2. L'exigence de motivation dans l'approche économique contemporaine	658
a) <i>L'exigence de motivation dans l'approche économique contemporaine : illustration</i>	658
i) <i>L'exigence de motivation en droit dans l'analyse économique</i>	659
ii) <i>L'exigence de motivation en fait dans l'analyse économique</i>	661
iii) <i>L'exigence de motivation des jugements de valeur dans l'analyse économique</i>	662
b) <i>L'exigence de motivation en économie : une caractéristique distinctive de l'analyse dite « Post-Chicago »</i>	663
C. Application de la théorie du manque de base légale au contrôle juridictionnel sur le raisonnement économique	668
1. L'insuffisance des motifs de fait appliquée au raisonnement économique	668
a) <i>Le défaut des motifs de fait qui empêche le contrôle de qualification</i>	669

<i>b) Le défaut des motifs de fait qui empêche le contrôle des appréciations</i>	671
2. L'insuffisance des motifs de droit appliquée au raisonnement économique	672
Section II. Le contrôle de motivation ou le bon usage du raisonnement économique	675
A. Des tests inadaptés au contrôle de qualification	675
B. La prudence du juge ou les raisons de préférer méthodiquement le contrôle de motivation au contrôle de qualification	678
CHAPITRE 3. L'INTENSITÉ DU CONTRÔLE JURIDICTIONNEL SUR LE RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE	685
Section I. L'intensité du contrôle vue à travers les standards de contrôle	688
§ 1. La valeur prescriptive et descriptive des standards de contrôle ...	689
A. La valeur prescriptive des standards de contrôle : l'exemple de l'erreur manifeste d'appréciation	689
1. Le problème du contrôle juridictionnel sur les décisions économiques comportant l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire	690
2. La doctrine du contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation : la réponse du juge au problème du contrôle sur les actes comportant l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire	693
B. Valeur descriptive des standards de contrôle : l'existence de différents standards de contrôle sur le raisonnement économique	696
1. Un standard imposé par un texte : le contrôle particulièrement restreint sur le raisonnement économique dans le contentieux des enquêtes	697
2. Un standard de contrôle restreint imposé par la nature du contentieux : le contrôle <i>prima facie</i> du juge communautaire des référés sur le raisonnement économique	699
3. Un standard de contrôle exigeant imposé par le juge : le contrôle approfondi du juge français sur les mesures conservatoires	703
§ 2. La valeur explicative limitée des standards de contrôle	706
A. L'erreur manifeste d'appréciation : un standard compatible avec une intensité variable du contrôle	707
1. Le contenu du principe du contrôle restreint sur les appréciations économiques complexes	707

2. L'approfondissement du contrôle par l'évolution du domaine du contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation .	711
a) <i>L'accroissement du domaine du contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation sous l'effet des progrès de l'évidence .</i>	711
b) <i>Le rétrécissement du domaine du contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation sous l'effet de l'extension du droit : le rôle des contestations</i>	714
B. Les raisons de la valeur explicative limitée du standard de contrôle restreint	718
1. L'accent mis sur des facteurs peu explicatifs pour le contrôle sur le raisonnement économique	719
a) <i>La faible portée explicative de la répartition des pouvoirs entre le juge et l'administration</i>	719
b) <i>Pouvoir discrétionnaire : une justification ambiguë à la limitation du contrôle juridictionnel</i>	722
i) <i>Le pouvoir discrétionnaire distingué du pouvoir d'appréciation</i>	722
ii) <i>L'intensité du contrôle sur le pouvoir d'appréciation ..</i>	724
iii) <i>La difficulté d'identifier le lieu du pouvoir discrétionnaire</i>	726
2. L'autre facteur pertinent pour une théorie du contrôle juridictionnel : l'office du juge	729
Section II. L'intensité du contrôle vue à travers les standards de preuve	734
§ 1. La valeur descriptive incertaine de la notion de standard de preuve	735
A. La notion de standard de preuve au-delà de la <i>common law</i> ..	736
B. La difficulté d'identifier le(s) standard(s) de preuve applicable(s) en droit de la concurrence	739
1. Difficulté de déterminer le standard de preuve applicable en droit français dans le domaine des mesures provisoires .	740
2. Le standard de preuve en droit communautaire de la concurrence : état des questions	743
§ 2. Les éléments de variation de l'intensité du contrôle définis en dehors des standards	747
A. L'intensité des exigences de preuve, fonction du contenu des allégations	747
B. Le raisonnement économique comme facteur d'explication de l'intensité du contrôle	751
1. Le raisonnement économique, facteur de nouveauté de l'interprétation	751
2. Le raisonnement économique comme invitation au renforcement du contrôle de motivation	753
3. Quelles limites au contrôle juridictionnel sur le raisonnement économique ?	754

<i>a) Limite tenant à l'office du juge</i>	755
<i>b) Le pragmatisme dans le contrôle des motifs ou la préséance de l'exigence de cohérence sur l'exigence d'exactitude</i>	756
CONCLUSION GÉNÉRALE	763
Propositions de thèse	767
I. Propositions relatives au droit de la concurrence	767
II. Propositions théoriques générales	771
Bibliographie	773
Principales décisions citées	839
Index	861